



Mon ecole m'a envoyée en 2eme année sans la 1ere

Par **vincent**, le **18/03/2009** à **10:02**

Bonjour tous,

J'étais l'année dernière en licence et dans la suite de mon cursus il était prévu que j'aille en hollande pour un bachelor si je validais mon diplome. Le probleme est que je suis parti en hollande sans savoir si j'avais eu ma licence. Maintenant les hollandais refuse de me donner mon diplome si je n'ai pas la premiere.

J'aimerais un conseil juridique. Puis-je attaquer mon établissement scolaire pour le fait qu'il m'ai fait payer une année en sachant pertinemment que je n'aurais pas mon diplome final?

Merci d'avance

Par **frog**, le **18/03/2009** à **13:36**

En France, tu étais en quelle année de licence ? Première ou troisième ?

Et en Hollande, tu étais supposé intégrer quelle année du bachelor ?

Tu es parti dans le cadre d'un échange (erasmus, cursus intégré,...) ?

Tu veux attaquer quel établissement ? Et comment ce dernier aurait-il pu savoir pertinemment que tu n'aurais pas ton année en France, et donc, ton année à l'étranger ?

Par **vincent**, le **19/03/2009** à **09:48**

Merci pour la réponse.

Il s'agissait de mon année post BTS et en hollande c'etait un bachelor.

Le probleme est que je n'est eu les résultats de mon année de licence que 3 mois après le début de l'année de bachelor et ils se sont avérés non valide. Il s'agit d'un accord avec la hollande qui accueil des étudiants français et leur délivre le diplome a la condition qu'ils aient fait 3 ans d'études superieurs avant de venir. Or à cause de mon école française je ne suis pas en regle et j'ai fait 2 ans sans diplomes au final.

De plus je leur ai versé 4500 €/années. Si j'avais su a temps mon echec en 1ere année je ne serais pas aller en Hollande pour rien j'aurais redoublé ou changé de voie.

Que puis-je faire contre mon établissement Français ?